

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Christopher GRIFFITHS, Michel LAPAUZE, Gérard VEYSSIERE.

Excusés : Alain BINET ayant donné procuration à Michel LAPAUZE, Michel GALIDIE à Gérard VEYSSIERE, Karine RABARDY à Françoise TAKIS.

Absents : Christian MACHEX, Philippe MAMBERT.

Françoise TAKIS a été désignée secrétaire de séance.

I : Extension du réseau collectif d'assainissement du secteur de Tourte : Choix du bureau d'études et examen de la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Maire informe le Conseil que suite à la décision de faire estimer le coût des travaux pour faire une extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Tourte, il convient de désigner un bureau d'études afin de finaliser le projet. Le Groupe DEJANTE eau et environnement – Quercy, consulté, nous propose une mission de maîtrise d'œuvre pour un forfait de rémunération sur la base de 8% du montant prévisionnel des travaux. Cette proposition est retenue à l'unanimité. En fonction du montant des travaux, le Conseil décidera de lancer le chantier en totalité ou par tranches.

II : Choix de l'entreprise pour l'achat des plaques et numéros d'adressage.

Le Maire fait part de variantes proposées par les Entreprises concernant le matériau, les élus préconisent de retenir les plaques en email. Les trois sociétés les plus compétitives seront mises en concurrence dès que la commande définitive sera établie et le chiffrage de la pose des panneaux sera demandé.

La Poste propose également une prestation concernant la géolocalisation.

III : Questions diverses.

Le Maire fait part des récentes visites effectuées par Mme la Sous-Préfète, la Direction départementale des territoires, le Service départemental d'incendie, les services de Cauvaldor, les responsables de l'Association Jo-Anna et les élus de Gagnac à la crèche Pomme d'Api. L'accessibilité de ce bâtiment au public doit être régularisée selon les préconisations de ces différents organismes sans que la commune ne soit impactée financièrement de façon disproportionnée.

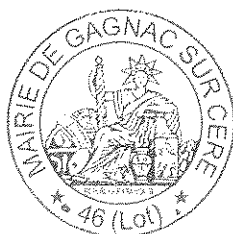
Cette solution permettra à la crèche de continuer son activité le temps que la nouvelle crèche communautaire soit réalisée.

Le Conseil est consulté sur deux devis établis pour la rénovation du bureau du secrétariat de mairie, la proposition la moins onéreuse est retenue.

Les Conseillers sont invités à participer au fleurissement de la commune qui sera organisé dans les prochains jours.

Clôture de la séance à 20H30.

Le Maire,
Claire DELANDE



Delande